

**PROCES-VERBAL des délibérations et compte rendu
de la séance extraordinaire
du CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2024**

Date de convocation : 01/02/2024
Date d'affichage : 01/02/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7
Absents : 4 Excusé : 0 Suffrages exprimés : 7 Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille vingt-quatre le trois du mois de février à 9h00, le Conseil Municipal de ladite Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunions de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur DELAUP Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames PECH Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette et Messieurs, AUBERIC André, DELAUP Luc et GERMAIN Patrick

Etaient excusés : -

Etaient absents : Messieurs BONFILS Lucien, ALLIER Jérémy, LOUIS-PALLUEL Alain et MEYNAUD Damien

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance

Mme Martine PECH est désignée par le Maire pour tenir cette fonction. Le Maire la remercie.

Le Maire remercie tous les membres présents et constate le quorum pour débiter l'ordre du jour unique de la séance extraordinaire, à savoir : le choix de l'entreprise concernant le marché public à procédure adaptée afférent aux travaux d'alimentation en eau du hameau du Moulin.

2 Marché public à procédure adaptée concernant les travaux d'alimentation en eau du hameau du Moulin, avec construction d'un nouveau réservoir de 7 m3, le remplacement des canalisations de distribution et d'adduction et la mise en place d'un traitement par javellisation- Choix de l'entreprise - Autorisation de signature de l'acte d'engagement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Afin de pouvoir solliciter auprès du Conseil Départemental la prorogation de la subvention allouée pour les travaux d'alimentation en eau du hameau du Moulin, avec construction d'un nouveau réservoir de 7 m3, le remplacement des canalisations de distribution et d'adduction et la mise en place d'un traitement par javellisation avant la date butoir du 07 février 2024 et compte tenu que la secrétaire de Mairie sera en congés la semaine n° 06, le Maire a dû convoquer le conseil municipal en urgence pour choisir l'entreprise.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié via la plateforme de dématérialisation AWS pour les prestations de travaux précités, sept offres ont été reçues :

- AMCV
- CGM
- DJTP
- FERRAND LOREILLE TP
- GAUTIER TPM
- SAS POLDER
- STP PISTONO

conformément au registre des dépôts établi et arrêté le 20/12/2023 après-midi par la secrétaire de mairie (date limite de réception des offres fixée au 20/12/2023 à 12h00).

Le maître d'œuvre, le bureau d'études HYDRETTUDES, a analysé et établi, en date du 18/01/2024, un premier rapport d'analyse des offres, selon les critères de choix fixés dans le règlement de la consultation des entreprises, à savoir : 30 % pour le prix des prestations et 70 % pour la valeur technique.

Une demande de pièces complémentaires a été formulée à certaines entreprises. Un envoi de courriers de négociation a été envoyé à toutes les entreprises précitées, via la plateforme de dématérialisation.

Monsieur le Maire récapitule dans le tableau ci-après le classement des offres, établi le 01/02/2024 par le maître d'œuvre, dans son rapport d'analyse final :

	AMCV	CGM	DJTP	FERRAND LOREILLE TP	GAUTIER TPM	POLDER SAS	POLDER SAS Variante	STP PISTONO
PRIX H.T.	122 287,93 €	119 999,00 €	148 950,50 €	125 516,27 €	95 291,20 €	139 532,00 €	122 032,00 €	147 856,15 €
NOTE DE PRIX S/30	23,38	23,82	19,19	22,66	30,00	20,49	23,43	19,33
NOTE TECHNIQUE/70	55,00	34,00	21,00	35,00	19,00	56,00	56,00	52,00
NOTE TOTALE/100	78,38	57,82	40,19	57,66	49,00	76,49	79,43	71,33
CLASSEMENT	2	5	8	6	7	3	1	4

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition du maître d'œuvre d'attribution du marché de travaux à l'entreprise POLDER, pour un montant de 122 032,00 € H.T. (offre variante).

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le caractère d'urgence de la séance, pour les raisons exposées par M. le Maire ;
- Décide d'entériner la proposition du maître d'œuvre ;
- Décide de retenir l'offre variante de l'entreprise POLDER, qui est la mieux notée et arrive en première position dans le tableau de classement des offres ;
- Invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que toute pièce relative à ce marché public de travaux, avec le gérant de la SAS Edmond POLDER.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 9h15.

Le Maire,
Luc DELAUP

